



Papier administratif et refus de succession

Par **vig3**, le **22/04/2009** à **14:29**

Bonjour, rn moi et mon frère nous voulons refuser la succession de notre père nous n'avons touché a rien dans son appartement j'ai juste pris les papiers administratifs pour pouvoir faire les démarches aux près des différents organismes. et maintenant que doit-je en faire je doit les gardés ou bien les donnés a quelqu'un rnrnmerci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **22/04/2009** à **21:01**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnRendez vous chez un notaire et procéder à la déclaration de renonciation à la succession. Le reste sera pris en charge par l'Etat dans le cadre des successions vacantes.

Par **vig3**, le **22/04/2009** à **22:08**

je suis allée chez le notaire le rendez vous et pris pour le refus de succession au tribunal mais je ne sais toujours pas ce que je dois faire des papiers a mon père je doit les gardé ou les rendre au tribunal ou alors de les remettre au domicile de mon pere